

## **Conditions générales de fonctionnement de La Clinique Veterinaire des Iles à Arradon.**

Art 22 Directive Services  
Art 242-35 du code de déontologie  
Art 8 Arrêté relatif aux établissements de soins.

Tout acte effectué sur un patient dans notre Clinique est soumis aux conditions de fonctionnement que le détenteur ou propriétaire de l' animal déclare accepter sans conditions.

### **1. Appellation du Domicile professionnel d'exercice.**

La Clinique Vétérinaire des Iles est conforme à la dénomination Clinique selon les normes de l' arrêté du 13 mars 2015 des DPE vétérinaires.

### **2. Horaires d' ouverture.**

La Clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8Hr 30 à 12Hr 30 et de 14Hr à 19 Hr.

Le samedi de 9 Hr à 12 Hr.

Les consultations se font de préférence sur Rendez-vous.

Priorité sera donnée aux clients qui auront pris rendez-vous.

La Clinique est joignable par téléphone au [0297448037](tel:0297448037) et par mail à l' adresse [quintelierbebe@wanadoo.fr](mailto:quintelierbebe@wanadoo.fr).

### **3. Personnel soignant.**

L' équipe médicale est composé de:

DV Quintelier Katrien, Vétérinaire issue de l' Ecole Vétérinaire de Gand (Belgique)1988.

L'équipe auxiliaire vétérinaire:

Mme Droulin Aurélie, Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire Niveau IV

Mlle Galerne Aurélie, Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire Niveau III (Institut Bonaparte)

### **4.Prestations:**

- Consultations
- Médecine générale.
- Conseil et vente d' alimentation.
- Pharmacie et produits d' hygiène
- Chirurgie générale, chirurgie des tissus mous
- Echographie et Doppler
- Vidéo-otoscopie.
- Radiographie numérique.
- Analyses biochimiques ,hématologiques et hormonales
- Visites à domicile (sauf la nuit et pendant les gardes)
- Hospitalisation des chiens et hospitalisation des chats en chatterie adaptée.

### **5. Surveillance des animaux hospitalisés.**

Les animaux hospitalisés font l' objet de surveillance régulière pendant les heures d' ouverture de la clinique.

Nous ne sommes pas présents dans les lieux 24/24 .

Le soir, la nuit et pendant le weekend les animaux sont surveillés par rondes régulières.

La visite des animaux hospitalisés est possible sur demande si cela ne perturbe pas le service.

Pendant la pandémie de la Covid 19, le nombre de personnes autorisé dans les lieux d'hospitalisation sera restreint.

### **6. Permanence et continuité des soins.**

Le soir, la nuit ,la veille de jours fériés et les weekends, les urgences sont assurées par le « Service des urgences pour les petits animaux du pays de Vannes», dont le Dr Quintelier est membre.

Les coordonnées du vétérinaire de garde seront indiqués par répondeur.

Il est à noter que certaines de ces structures ne disposent pas du même plateau technique que la Clinique Vétérinaire des Iles (radiologie, analyses)

La continuité des soins est également assurée par ce service ou par La Clinique des Iles après accord entre le vétérinaire et le propriétaire.

### **7.Espèces traitées.**

La Clinique vétérinaire prend en charge

- chiens
- chats
- furets
- lapins de compagnies ,Cochons d' Inde et exceptionnellement les autres rongeurs et lagomorphes et les tortues.

### **8.Consentement éclairé du client.**

Tout acte effectué sur un animal peut comporter des risques (médicament ,chirurgie, anesthésie), dont le propriétaire sera prévenu oralement ou, pour les cas compliqués ,par écrit dans un contrat des soins.

Lors de risques pour le personnel, le propriétaire ou l' animal (morsures, griffures),une contention peut être nécessaire.Celle- ci peut entraîner des blessures, malgré les précautions prises.

### **9.Conditions tarifaires.**

Le tarif des actes les plus fréquemment effectués est consultable en salle d' attente ou sur simple demande à l' accueil.

Un devis sera établi pour tout acte plus complexe ou moins fréquent.

Tout devis établi et signé par le client engage le propriétaire à le régler en totalité à la restitution de son animal.

### **10.Modalités de règlement.**

Les honoraires sont payant lors de la restitution de l' animal ou à la fin de la consultation par CB ,cheque ou espèces.

Les paiements différés sont à remettre le jour de la restitution en indiquant les dates d' encaissement de chaque règlement.

En cas de non-paiement des honoraires dus, une poursuite systématique aura lieu par un organisme de recouvrement.

### **11. Législation et gestion des litiges.**

En cas de litiges d' ordre déontologique, le propriétaire pourra s' adresser au Conseil de l' Ordre de la Région de Bretagne,4 Allée René Hirel, 35000 Rennes.

La responsabilité civile professionnelle de la clinique est assurée par AXA Audo /Thibault, Le Parc Pompidou Rue de Rohan ,CP 3422 56034 Vannes .

Le lien du médiateur de la consommation est consultable sur le site de L'Ordre.

Conformément à la loi Informatique et libertés ,le client dispose d' un droit d' accès, de modification, de suppression des données auprès du DV Katrien Quintelier.